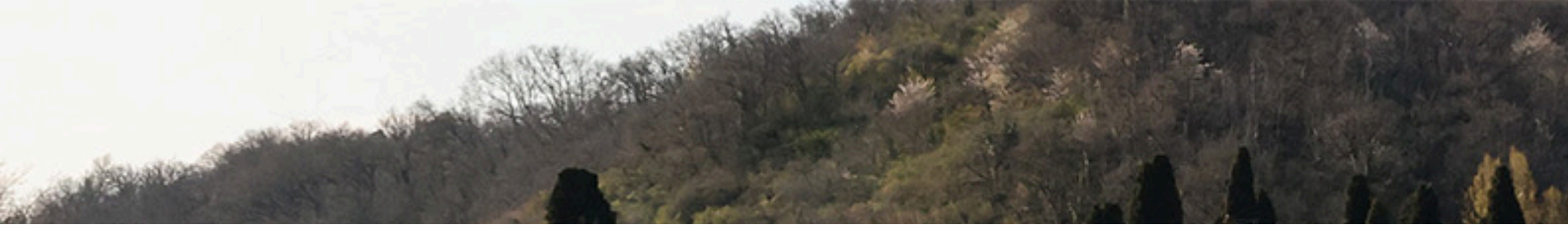

Les services périscolaires cantine et accueil de loisirs

L’ALAE accueille vos enfants en période scolaire tous les lundi-mardi-jeudi-vendredi dans des locaux dédiés au sein de l’école Charles Mouly ainsi que les mercredis.

- Télécharger le règlement des services communaux

> ***Retrouvez toutes les informations sur le fonctionnement des services périscolaires dans le livret Mode d'Emploi ci-dessous (tarifs, règlement, modalités d'inscription...) :***

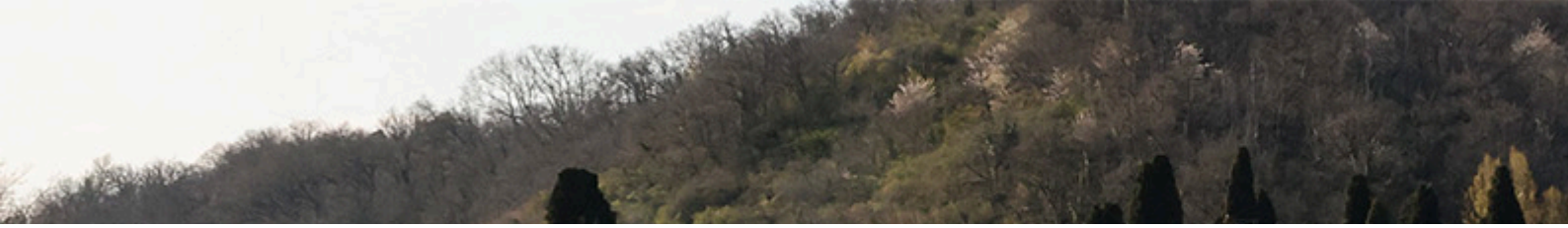

LES SERVICES PERISCOLAIRES
CANTINE ET ALAE

Mode d'emploi

Bien vivre ENSEMBLE à l'école

« Bien connaître le fonctionnement des services périscolaires, c'est oeuvrer ensemble pour un accueil optimal de vos enfants ».

Philippe Petit
Maire

Ecole Charles Mouly